

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le volume et la diversité du travail se rattachant aux activités et aux intérêts économiques internationaux du Canada ont continué de croître en 1968. En raison de cette tendance et parallèlement aux mesures prises dans certains autres secteurs de l'activité du ministère, la Direction des affaires économiques a été réorganisée en 1968 pour devenir un Service des affaires économiques, comportant trois nouvelles directions distinctes. La Direction de l'aide et du développement, la Direction de la politique commerciale et la Direction des transports, des communications et de l'énergie ont des fonctions qui correspondent à celles des anciennes sections du même nom. Le changement s'est révélé nécessaire du fait que l'ancienne Direction des affaires économiques, qui était devenue très étendue et très complexe, ne représentait plus une structure très efficace pour répondre aux exigences d'un ministère dans lequel les Directions sont les unités opérationnelles et administratives établies. Le nouveau système permet au chef du Service de se consacrer principalement à la coordination et à la direction du travail se rattachant aux grandes questions d'importance majeure pour les relations économiques internationales du Canada.

Direction de l'aide et du développement

L'importance des questions de développement économique dans les relations internationales a continué de s'accroître. Il n'est pas facile de réduire l'écart croissant entre les niveaux de vie des pays en voie de développement mais plusieurs pays, y compris le Canada, déploient de plus en plus d'efforts en ce sens. De concert avec d'autres pays industrialisés, le Canada s'est fixé certains objectifs en vue de venir en aide aux pays en voie de développement, en particulier améliorer la quantité et la qualité de l'aide apportée à ces pays ainsi que d'en accroître les possibilités commerciales. La Direction de l'aide et du développement est le lieu où ces questions sont étudiées à l'échelle ministérielle.

La Revue annuelle de l'Agence canadienne de développement international, dont la fonction première est l'administration du programme canadien d'aide, fournit un compte rendu détaillé des programmes d'aide bilatérale du Canada et de notre participation aux activités d'assistance multilatérale qui tous ont continué de croître en 1968. Avec l'ampleur et la diversité des activités canadiennes d'aide, la nécessité d'une étude approfondie des répercussions sur la politique étrangère de nos efforts de développement a pris encore plus d'importance. Une des tâches fondamentales de la Direction de l'aide et du développement est de rester en consultation avec les fonctionnaires compétents de l'ACDI et d'autres ministères et agences du gouvernement qu'intéresse particulièrement l'effort croissant que déploie le Canada en matière d'aide. Les projets et programmes de développement soulèvent presque invariablement des questions qui touchent aux relations du Canada avec les pays bénéficiaires (principalement les pays du Commonwealth et les pays francophones); la Direction assure donc la liaison des Directions géographiques en cause entre elles et avec les autorités compétentes de l'Agence canadienne de développement international. La Direction établit aussi des rapports entre